

NOM : _____ Prénom : _____

CHARTRE INFORMATIQUE DU COLLEGIEN

Le collège s'efforce d'offrir à tous les élèves les meilleures conditions d'utilisation de l'outil informatique. Sa mise à disposition au CDI, en salle informatique ou en salle de technologie amène à préciser un code de conduite pour s'assurer du respect d'autrui et des équipements lors de l'utilisation.

L'usage de ce code de conduite relatif à l'utilisation de l'informatique entre en vigueur au moment de sa signature et reste valable sur toutes les années passées dans l'établissement. Tout ce qui figure dans le règlement intérieur du Collège s'applique naturellement au comportement dans les salles informatisées.

1 CONDITIONS D'ACCÈS AUX MOYENS INFORMATIQUES DU COLLEGE

L'utilisation des moyens informatiques du collège a pour objet exclusif de mener des activités d'enseignement ou de documentation.

L'accès aux moyens informatiques du collège n'est autorisé qu'en présence d'un professeur, ou d'un adulte de l'équipe éducative.

2 RESPONSABILITÉS

Le respect des autres...

- Ne pas accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation.
- Utiliser un langage correct dans ses messages et les signer de son nom.

Le respect des consignes

- Ne pas allumer ni éteindre les ordinateurs sans autorisation.
- Bien écouter les consignes du professeur et les appliquer.
- En cas de problèmes ou d'erreurs, appeler tout de suite le professeur et surtout ne pas appuyer sur n'importe quelle touche pour essayer de résoudre la difficulté tout seul. Le résultat pourrait être pire !
- Ne pas parler ni se déplacer dans la salle multimédia sans autorisation.

Le respect du matériel...

→ Respecter le matériel informatique : clavier, souris, écran, unité centrale. Ne pas déplacer les ordinateurs portables en les tenant par l'écran.

Les écrans LCD sont très fragiles, il ne faut surtout pas toucher l'écran avec ses doigts ou autres objets

- Ne pas modifier la configuration du système, le répertoire des signets, les fichiers, etc.
- Ne pas enregistrer des fichiers sur le disque dur sans l'accord du professeur.
- Pour éviter les virus informatiques, ne pas utiliser de clé USB provenant de l'extérieur.
- Avertir sans tarder le professeur en cas de problème technique.
- Ne pas installer de logiciels provenant de l'extérieur.
- Ne pas copier les logiciels installés sur le réseau de l'établissement.
- Ne pas contourner les restrictions d'utilisation d'un logiciel et les protections mises en place.

Le respect du droit d'auteur...

- Ne pas publier ou distribuer des documents ou des logiciels téléchargés sans avoir la permission de leur auteur.

Le respect des valeurs humaines et sociales...

- Ne pas charger à l'écran (ou clé USB) ni publier des documents à caractère raciste, extrémiste ou pornographique ou bien pouvant porter atteinte de quelques façons que ce soit à la dignité de la personne.
- Ne pas utiliser le système dans le but de vendre et de distribuer des produits illégaux.

Accès à Internet

- Accéder à Internet uniquement pour la recherche qui est demandée, sous le contrôle du professeur ou du professeur documentaliste.
- Il est strictement interdit d'utiliser l'accès à l'Internet pour un usage personnel (courriel, messagerie instantanée, blog, achat ou vente)
- Toujours vérifier la validité des sources et la véracité des informations se trouvant sur un site avant toute utilisation de ces informations.
- Ne pas cliquer sur n'importe quel bouton ou lien apparaissant à l'écran. Lorsque le professeur demande de travailler sur un certain site, il est interdit de chercher à avoir accès à un autre.
- Ne pas envoyer un message par courrier électronique sans la permission et la supervision du professeur.
- Ne pas télécharger de fichiers (programmes ou données) sans la permission du professeur.

Le souci d'optimiser les coûts d'utilisation

- Préparer la recherche avant d'utiliser l'ordinateur. Vérifier que les documents du CDI ne contiennent pas la réponse à vos recherches!
- Demander l'autorisation au professeur avant l'impression d'un document.
- Il est **totalemment interdit** d'imprimer plusieurs exemplaires d'un même document.

Le non-respect de ces règles entraînera des sanctions, voire l'interdiction d'accès au matériel informatique.

- . Avertissement de l'utilisateur concerné.
- . Interdiction momentanée d'accès à l'outil informatique
- . Interdiction permanente d'accès à l'outil informatique
- . Conseil de discipline
- . Mesure d'exclusion
- . Poursuites pénales en cas d'infraction à la loi.

J'ai lu et je comprends les conditions relatives à l'utilisation du réseau informatique et je consens à m'y conformer.

Nom et Prénom de l'élève :

Date et Signature :

Comme parent ou tuteur, j'ai lu les conditions relatives à l'utilisation de l'informatique.

Madame, Monsieur:

Date et Signature des parents ou tuteurs: